

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 26 (1989)  
**Heft:** 957

**Artikel:** Lutte contre la drogue : les conséquences d'un échec  
**Autor:** Imhof, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1011101>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

(ja) Lors de la dernière session parlementaire, le Conseil national a redonné quelque vigueur au projet de révision de la loi fédérale sur la protection des eaux, projet singulièrement affaibli précédemment par le Conseil des Etats. Néanmoins la version du Conseil national reste bien en-deça des attentes d'une large partie de l'opinion publique exprimées dans un vote constitutionnel il y a bientôt 14 ans et avivées par les réalisations et les projets qui touchent les derniers cours d'eau libres du pays.

Les cantons alpins, forts de leur capital hydraulique, cherchent à mettre en valeur toutes leurs ressources. Si à court terme cette volonté peut se révéler payante, elle procède néanmoins d'un faux calcul. Face à la croissance de la consommation électrique, l'augmentation de production qu'on peut espérer

#### PROTECTION DES EAUX

## Faux calcul

de la domestication des derniers ruisseaux de montagne et de l'abaissement des débits minimaux des cours d'eau ne fait pas le poids. Seule l'importation d'électricité nucléaire et, plus tard, la construction de centrales nucléaires sur sol suisse pourraient répondre à notre fringale énergétique. Et, de ce fait, la production hydroélectrique indigène diminuera en importance relative et les cantons alpins perdront leur position stratégique.

La valorisation du capital hydraulique suisse passe donc obligatoirement par une politique déterminée d'économie d'électricité. Une fois encore, il faut rappeler les conclusions du groupe d'experts pour les scénarios énergétiques qui estime que notre consommation pourrait être réduite de moitié sans diminuer notre confort. Mais pour l'heure les pouvoirs politiques semblent plus préoccupés par le développement de nos capacités de production que par la mise en place des mesures propres à limiter la consommation: l'article constitutionnel sur l'énergie n'est toujours pas sous toit et le Parlement n'a pas encore eu le temps de s'attaquer à l'arrêté sur l'utilisation de l'énergie. ■

#### LUTTE CONTRE LA DROGUE

## Les conséquences d'un échec

(pi) Faut-il «délénaliser» la consommation de stupéfiants? Même si l'idée choquera plus d'un, elle revient souvent sur le tapis. Dernière proposition en date, celle de la sous-commission «drogue» de la Commission fédérale des stupéfiants, qui a rendu son rapport public la semaine dernière.

A la fois courageux et lucide, ce document met le doigt sur certains points pas toujours glorieux de la politique actuelle et tire les conséquences de son échec: prison et amendes n'ont pas réussi à faire baisser le nombre des consommateurs et les effets secondaires de ce système l'emportent parfois sur les avantages qu'on en attendait: le contact avec le milieu carcéral ou le système policier favorise trop souvent la récidive et met les jeunes en relation avec d'autres délinquants, ce qui rend une «réinsertion» difficile et aléatoire.

Le rapport, qui émet des recommanda-

tions à l'adresse du Conseil fédéral (voir ci-dessous), appuie ses conclusions sur certains constats:

- La conception d'une lutte contre la drogue basée essentiellement sur la punition est, comme on vient de le voir, un échec. Chargés de son application, les cantons n'ont souvent pas été à la hauteur, la plupart de leurs activités étant ponctuelles et des conceptions globales de lutte n'existant qu'exceptionnellement. De plus, la prison est l'endroit où le taux de rechute ou de récidive est le plus grand, comparé aux prises en

## Les recommandations

### Dans les dispositions pénales

- Suppression de la pénalisation de la consommation de drogues, quelles qu'elles soient, ainsi que de la détention et de l'acquisition de petites quantités pour la consommation personnelle. Le trafic des drogues serait en revanche toujours réprimé, mais des peines plus légères seraient fixées pour le délinquant toxicomane qui se livre au trafic pour satisfaire sa propre dépendance.

- Les délinquants toxicomanes devraient pouvoir passer, en cours d'exécution d'une peine, d'un établissement pénitentiaire dans une institution thérapeutique.

- Mise en œuvre de moyens accrus de lutte contre le trafic illégal à dessein de lucratif, notamment par le renforcement des contrôles aux frontières, la création, au niveau fédéral, d'une police des stupéfiants, le renforcement des moyens d'enquête, la recherche d'informations dans les pays producteurs, la mise en œuvre d'une

meilleure collaboration internationale et la promotion de programmes de cultures de substitution dans les pays producteurs.

### Par rapport au sida

En plus du renforcement des mesures existantes (lieux de consultation proches de la scène de la drogue et possibilités de traitements ambulatoires), le rapport propose notamment de rendre accessible le matériel d'injection, que ce soit par distribution libre ou sélective ou par l'échange des seringues.

Des propositions sont également faites pour le domaine de la recherche scientifique. Enfin, une minorité des experts souhaitait liberaliser totalement le cannabis (trafic et consommation). Cette disposition aurait toutefois été à l'encontre d'accords internationaux ratifiés par la Suisse. La majorité de la commission reste ouverte à cette éventualité, après concertation internationale.

charge et aux mesures de soutien personnelles ou dans des centres spécialisés. Si la pénalisation a été défendue comme la possibilité de remonter les filières, ce but peut également être atteint en citant le consommateur comme témoin. Il faut d'ailleurs constater que ce système pour parvenir aux «gros bonnets» s'est révélé particulièrement inefficace, les filières étant suffisamment bien organisées pour que les échelons supérieurs ne soient pas identifiés de cette manière. Le rapport relève que le renforcement des contrôles dans les aéroports serait une mesure beaucoup plus efficace... qui n'a jamais pu être mise en place en raison du blocage des effectifs du personnel.

● Les délits sont si nombreux que leur poursuite systématique est simplement inimaginable. Comment en effet attraper le consommateur qui fume chez lui? La répression atteint donc la clientèle la plus vulnérable (les jeunes sans logement personnel) et touche plus les consommateurs que les trafiquants. Il s'ensuit une inégalité de fait devant la loi qui est choquante, alors que certains groupes de consommateurs ont de moins en

moins conscience du caractère illégal de leur acte.

● La consommation de stupéfiants est le seul cas dans notre législation où un comportement auto-destructeur est condamné. Dans d'autres domaines (consommation d'alcool, abus de médicaments, tendances suicidaires) l'Etat mène des actions préventives et encourage la prise en charge de ces personnes souffrant, selon le rapport, de maladies.

● Les effets sur la santé de certaines drogues légales (alcool, médicaments) sont tout à fait comparables à ceux provoqués par des substances interdites (voir le tableau).

● Il n'existe aucune relation de cause à effet entre la consommation de drogues dites «douces» et celle de drogues dites «dures».

● Le caractère préventif d'une pénalisation n'a jamais été démontré.

On le voit, les critiques à l'égard de la situation actuelle sont suffisamment nombreuses pour justifier une révision

de la loi sur les stupéfiants. Mais si la proposition des auteurs du rapport de dépénaliser la consommation devait permettre une amélioration de la prise en charge des drogués et une concentration du travail de la police dans la poursuite des trafiquants, certaines questions restent sans réponse. La petite criminalité liée à la drogue (vols pour acheter ses doses) ne devrait par exemple pas diminuer, les mesures préconisées n'ayant aucun effet sur les prix ou la qualité de la marchandise disponible au marché noir. Il faudra donc que les efforts de prévention et d'aide soient importants pour parvenir à une diminution du nombre des consommateurs.

Enfin, les mesures proposées en collaboration avec les pays producteurs ne seront efficaces que si elles leur permettent de remplacer l'argent de la drogue par d'autres revenus. Et le message de certains de ces pays est clair: pour eux, le problème n'est pas Nord/consommateur – Sud/producteur, mais Nord – Nord. En d'autres termes, ils ne vont pas renoncer à des revenus importants (dans certains cas parmi les plus gros pourvoyeurs en devises) parce que les jeunes des pays riches ont *le blues*. ■

### **Tableau comparatif des effets des substances engendrant la dépendance**

(d'après A. Uchtenhagen, extrait du rapport)

type de substance	risque dû au surdosage (mort)	lésions organiques dues à l'usage chronique	potentiel de dépendance	psychose aiguës (intoxication)	psychose chroniques	modifications de la personnalité avec conséquences sociales
opiacé (opium, morphine, héroïne, ...)	++	+	++	-	-	+
cocaïnique (cocaïne)	+	+	++	+	+	+
cannabinique (marijuana, haschisch, ...)	-	+	(+)	+	(+)	(+)
hallucinogène (LSD, ...)	-	(+)	-	+	(+)	-
amphétaminique (dopants, excitants)	+	(+)	+	+	+	+
barbiturique	+	+	+	-	-	+
alcoolique	+	++	(+)	+	+	+
nicotinique	(+)	+	+	-	-	-
tranquillisant	+	-	(+)	-	-	+
++ grande probabilité		(+) peu probable				
+ probable		- non prouvé				